

PROCES VERBAL DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21.03.2023

à 18h00 salle de réunion de la mairie d'Arreau

Présents (42) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier (à partir délib 2023-27), MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, REY Sylvie, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, OZUN Benjamin, DARAN René, MIR André, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse (à partir délib 2023-28), ISOART Jean-Michel.

Absents (11) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), BOURREC Christophe, NARS Aline, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :

- DESMARAIS Nadine à DUNAN Anne
- ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
- PUYAU Maryse à CONSTANTIN Luce
- RIVIERE Alain à RICARD Louis
- ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
- HELARY Yann à OZUN Benjamin
- SALAT Jacques à DARAN René
- AIZIER Philippe à MIR André
- DELOM Christian à BEYRIE Maryse (à partir délib 2023-28)

Quorum : 42 membres présents sur 62 en exercice

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21.02.2023 ;
- Compte rendu de décisions du bureau du 07.03.2023 ;
- DGFIP – nouvelle organisation trésorerie Arreau ;
- Approbation des comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la Communauté de Communes Aure Louron – exercice 2022 ;
- Approbation des comptes administratifs de la Communauté de Communes Aure Louron – exercice 2022 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget PRINCIPAL– Affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget ORDURES MENAGERES Affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget ANC – Affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget TRANSPORT – Affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 ;
- Autorisation de consulter pour l'entretien des sentiers d'intérêt intercommunautaire sur les Véziaux et le Louron – 2023 ;
- Planification urbaine ;

- Action sociale : désignation référent CNAS ;
- Questions diverses.

P CARRERE donne lecture des procurations.

Il félicite Benjamin OZUN champion départemental avec le COS.

M. Jean-Michel ISOART est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21.02.2023

Aucune remarque n'est soulevée.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-24

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21 février 2023 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

P CARRERE donne lecture des décisions prises lors du bureau communautaire du 7 mars dernier.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE AURE LOURON D'ARREAU

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-25

La Communauté de communes Aure Louron dispose sur son territoire d'une trésorerie à Arreau. La Direction départementale des services fiscaux a fait part de son projet de fermeture de la trésorerie à Arreau.

Les élus de la communauté de communes Aure Louron estiment ce projet non-approprié compte-tenu de la géographie de ce territoire, et surtout contraire au maintien du service public de proximité.

En effet, la fermeture du bureau oblige la population à des déplacements plus importants et ce sur des routes de montagne dont les déplacements sont difficiles surtout en période hivernale.

Aussi, la Communauté de communes Aure Louron, s'est engagée auprès de l'Etat et du département des Hautes-Pyrénées dans un schéma des Services à la Population en Hautes-Pyrénées, une convention territoriale de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public vient d'être signée, la fermeture de la trésorerie du territoire apparaîtrait comme une incohérence totale.

Les élus de la Communauté de communes Aure Louron manifestent, par la présente motion, leur désaccord de voir s'éloigner, le suivi, le conseil, et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux et aux administrés.

Ils autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRINCIPAL ET ANNEXES NON PERSONNALISES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – EXERCICE 2022

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-26

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant, que le compte du budget principal de la Communauté de communes Aure Louron et les comptes des budgets annexes non personnalisés, sont justes, à savoir ceux de la Régie ANC, des Ordures Ménagères ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4° Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président demande aux membres communautaires l'approbation des comptes de gestion, principal et annexes, non personnalisés de la communauté de communes Aure Louron pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve les comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la Communauté de Communes Aure Louron pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – EXERCICE 2022

P CARRERE quitte la salle. L RICARD présente les comptes administratifs. Il explique qu'ils ont été examinés auparavant par la commission finances. Les résultats sont concordants avec les comptes de gestion du trésorier.

- Principal
- Ordures ménagères

Arrivée O CARTAN à 18h21

M CHAZOTTES demande pourquoi il y a tant de déficit de fonctionnement.

L RICARD lui indique que le pôle Haute vallée d'Aure avait décidé de baisser les taux étant donné l'excédent du pôle reporté d'année en année.

J MOUNIQ précise qu'il y a eu augmentation tous les ans des taux pour l'achat d'un camion qui ne sera pas acheté. Il est normal que ceux qui ont financé l'augmentation retrouvent leur gain.

- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

M PELIEU demande pourquoi le Président est sorti avant le vote. Il a obligation de répondre aux questions.

- Régie transport

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-27

Monsieur le Vice-Président en charge des finances,

1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE DE DE COMMUNES AURE LOURON

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VUE D'ENSEMBLE

Compte Administratif Principal de la CCAL 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		1 054 238,98 €	385 582,21 €		385 582,21 €	1 054 238,98 €
Opérations de l'exercice	4 863 004,62 €	4 526 754,10 €	188 640,76 €	1 635 963,35 €	5 051 645,38 €	6 162 717,45 €
TOTAUX	4 863 004,62 €	5 580 993,08 €	574 222,97 €	1 635 963,35 €	5 437 227,59 €	7 216 956,43 €
Résultats de clôture		717 988,46 €		1 061 740,38 €	- €	1 779 728,84 €
Reste à réaliser			677 294,00 €	350 147,00 €	677 294,00 €	350 147,00 €
TOTAUX CUMULES		717 988,46 €	677 294,00 €	1 411 887,38 €	677 294,00 €	2 129 875,84 €
RESULTATS DEFINITIFS		717 988,46 €		734 593,38 €		1 452 581,84 €

Cpte annexe Ordures Ménagères 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		293 067,19 €		34 176,58 €	- €	327 243,77 €
Opérations de l'exercice	2 445 785,06 €	2 346 485,34 €	244 024,51 €	265 826,85 €	2 689 809,57 €	2 612 312,19 €
TOTAUX	2 445 785,06 €	2 639 552,53 €	244 024,51 €	300 003,43 €	2 689 809,57 €	2 939 555,96 €
Résultats de clôture		193 767,47 €		55 978,92 €		249 746,39 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES		193 767,47 €		55 978,92 €	- €	249 746,39 €
RESULTATS DEFINITIFS		193 767,47 €		55 978,92 €		249 746,39 €

Cpte annexe de la Régie d'Assainissement Non Collectif 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		1 302,26 €		3 886,28 €		5 188,54 €
Opérations de l'exercice	32 039,66 €	32 508,00 €	- €	- €	32 039,66 €	32 508,00 €
TOTAUX	32 039,66 €	33 810,26 €	- €	3 886,28 €	32 039,66 €	37 696,54 €
Résultats de clôture		1 770,60 €		3 886,28 €		5 656,88 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 770,60 €		3 886,28 €		5 656,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 770,60 €		3 886,28 €		5 656,88 €

Cpte annexe de la Régie Transport 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés						- €
Opérations de l'exercice	8 090,63 €	11 346,00 €	- €	- €	8 090,63 €	11 346,00 €
TOTAUX	8 090,63 €	11 346,00 €	- €	- €	8 090,63 €	11 346,00 €
Résultats de clôture		3 255,37 €		- €		3 255,37 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 255,37 €		- €		3 255,37 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 255,37 €		- €		3 255,37 €

Après lecture :

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Président étant sorti de la salle, André MIR, 2^{ème} Vice-Président, met au vote l'approbation des comptes administratifs de la CCAL, principal et annexes, de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Président ne prenant part ni au débat ni au vote, le conseil communautaire approuve les comptes administratifs de la Communauté de Communes Aure Louron pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Arrivée M BEYRIE à 18h30

CCAL - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET 2023

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-28

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON	
PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2022	
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023	
1/SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	4 863 004,62 €
RECETTES	4 526 754,10 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	336 250,52 €
<i>Résultat antérieur : Excédent</i>	<i>1 054 238,98 €</i>
<i>Résultat cumulé à affecter : Excédent</i>	<i>717 988,46 €</i>
2/ SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	188 640,76 €
RECETTES	1 635 963,35 €
Résultat d'investissement de l'exercice	1 447 322,59 €
<i>Résultat antérieur : Déficit</i>	<i>385 582,21 €</i>
<i>Résultat cumulé : Excédent</i>	<i>1 061 740,38 €</i>
RAR Dépenses	677 294,00 €
RAR Recettes	350 147,00 €
Solde des RAR	-327 147,00 €
<i>Résultat cumulé avec RAR</i>	<i>734 593,38 €</i>
INSCRIPTIONS BUDGET 2023	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	1 061 740 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	0 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	717 988 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0 €
D. INV - Restes à réaliser dépenses	677 294 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	350 147 €

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 telle que présentée par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

CCAL – BUDGET ORDURES MENAGERES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET 2023

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-29

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2022	
BUDGET PRIMITIF ORDURES MENAGERES 2023	
1/SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 445 785,06 € 5
RECETTES	2 346 485,34 € 5
Résultat de fonctionnement de l'exercice	99 299,72 € -
Résultat antérieur - Excédent	293 067,19 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	193 767,47 €
2/ SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	244 024,51 €
RECETTES	265 826,85 €
Résultat d'investissement de l'exercice	21 802,34 €
Résultat antérieur - Excédent	34 176,58 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	55 978,92 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Résultat cumulé avec RAR à affecter	55 978,92 €
INSCRIPTIONS BUDGET 2023	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	55 978 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	193 767 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	0 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	0 €

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 telle que présentée par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-30

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2022
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	32 039,66 €
RECETTES	32 508,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	468,34 €

Résultat antérieur - Excédent	1 302,26 €
-------------------------------	------------

Résultat cumulé à affecter - Excédent	1 770,60 €
--	-------------------

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €

Résultat antérieur - Excédent	3 886,28 €
-------------------------------	------------

Résultat cumulé à affecter - Excédent	3 886,28 €
--	-------------------

RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €

Résultat cumulé avec RAR	0,00 €
---------------------------------	---------------

INSCRIPTIONS BUDGET 2023

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	3 886 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 770 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	
R. INV - Restes à réaliser recettes	

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 telle que présentée par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-31

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le Compte administratif de l'exercice dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON	
PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2022	
BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2023	
1/SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	8 090,63 €
RECETTES	11 346,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 255,37 €
Résultat antérieur -	0,00 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	3 255,37 €
2/ SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur -	0,00 €
Résultat cumulé à affecter - Excédent	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Résultat cumulé avec RAR	0,00 €
INSCRIPTIONS BUDGET 2023	
R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 255 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	
R. INV - Restes à réaliser recettes	

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur le budget 2023 telle que présentée par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

AUTORISATION DE CONSULTER POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LES VEZIAUX, LE LOURON ET HAUTE VALLEE D'AURE BOURISP – 2023

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-32

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'entretien des sentiers de randonnées désignés d'intérêt communautaire était réalisé par des prestataires privés sur les pôles Véziaux et Louron. Cette saison, il est décidé d'y inclure l'entretien des sentiers du pôle HVA Bourisp.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager une consultation, dans le respect des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, sous la procédure adaptée. Ces prestations sont envisagées avant la saison estivale 2023.

La consultation pourrait porter sur 3 lots :

- LOT 1 Entretien des sentiers du pôle Louron
- LOT 2 Entretien des sentiers du pôle Véziaux
- LOT 3 Entretien des sentiers du pôle HVA Bourisp

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager une consultation pour l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire pour les pôles Louron, Véziaux et Haute Vallée d'Aure Bourisp ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

PLANIFICATION URBAINE

M PELIEU souligne qu'il faudrait se tourner vers une agence d'urbanisme. Il a un contact avec une agence de toulouse. Cette agence souhaite avoir une relation de partenariat avec le département et ils pourront jeter un œil sur le PLUi Aure Louron. Ils vont venir le 29 mars 2023 à Tarbes au Conseil Départemental 65. A cette occasion ils vont discuter avec le Président pour une hypothèse de mission Aure Louron (en plus du partenariat avec le CD65). La tendance est plutôt de se tourner vers une agence d'urbanisme qu'un bureau d'études qui sont très sollicités.

P CARRERE ajoute que le Sénat s'est positionné, il a voté une loi avec 13 amendements.

ACTION SOCIALE – DESIGNATION REFERENTS CNAS

P CARRERE explique qu'il s'agit de désigner un référent CNAS pour les agents.

Nicolas OLIVES en tant que délégué agents

Olivier CARTAN représentant élu.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-33

Au regard de la délibération n°43-2017 du 24 mars 2017, relative à l'adhésion de la communauté de communes Aure Louron au CNAS et suite aux mouvements de personnel constatés aujourd'hui, il convient de mettre à jour les référents CNAS, pour la période 2020-2026, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Ainsi, Monsieur le Président propose

- de désigner :
 - Monsieur Olivier CARTAN, en qualité de délégué élu CNAS,
 - Monsieur Nicolas OLIVES, en qualité de délégué agent et correspondant CNAS.
- de mettre fin à la désignation de :
 - Madame Julie CHAUMEAU, en qualité de déléguée agent et correspondant CNAS,
 - Madame Claire OBENICHE, en qualité de déléguée adjointe agent CNAS ;

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le conseil communautaire décide :

- De mettre fin à la désignation de Julie CHAUMEAU en tant que déléguée agent et correspondant CNAS ;
- De mettre fin à la désignation de Claire OBENICHE en qualité de déléguée adjointe agent CNAS ;
- De valider la désignation de Nicolas OLIVES en qualité de délégué agent et correspondant CNAS ;
- De mandater monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la bonne application de la présente délibération ;
- D'appliquer la délibération à compter du 1^{er} avril 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

P CARRERE informe que la Commission Finances se réunira mardi 28 mars à 16h00.

Il fait un rappel des économies potentielles :

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Action Sociale

ANC (Assainissement Non Collectif)

GIPE (Guichet Initiative Pluriactivité Emploi)

Radio Vallées Aure Louron

PETR 41000€/an (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)

Sentiers

Escalade...

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : retire d'emblée 700 000€ de nos recettes.

La commission finances a donné des pistes de réflexion. Au regard de l'inflation, le gain procuré serait de 51000€. Si on souhaite augmenter la fiscalité de +0.3 sur le foncier bâti en lien avec les autres taux (taux liés par coefficient correcteur) = 267 000€

Si augmentation de +0.5 : 394 626€

Il faut laisser travailler la commission finances

L RICARD informe que le vote du budget est prévu le 18 avril. La décision d'augmenter la fiscalité ou une autre solution doit être votée au prochain conseil.

SMECTOM

H MALERE demande où en est le transfert de la compétence au SMECTOM.

P CARRERE lui indique que le SMECTOM est venu ce jour visiter les déchetteries de Grézian et du Bourridé.

Le Préfet a accepté l'adhésion de la CCAL au SMECTOM. Il va falloir prévoir des délégués supplémentaires par un vote.

EAU / PROJET DE TERRITOIRE

P CARRERE informe l'assemblée que l'agence de l'eau Adour Garonne est venue pour s'engager sur une étude globale Aure Louron sur la ressource en eau potable.

Il rajoute que le département doit actualiser le schéma départemental eau et que la commission eau présidée par Noël LACAZE travaille avec 17 communes intéressées. Il y a donc plusieurs démarches en cours sur le sujet.

M PELIEU souligne que le département s'intéresse à ce sujet d'actualité.

Qu'en est-il de l'économie symbiotique ? la démarche de projet de territoire sur le périmètre de la CC Aure Louron doit être un acte symboliquement fort au moment où on est contraint sur le PLUI.

Avec le concours de l'agence d'urbanisme, il faudrait obtenir que l'Etat et la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) lachent du lest. Le dire aussi à la FNE (France Nature Environnement). On déborde sur ce qui est accordé mais en même temps la collectivité s'engage au sens écologique (mieux utiliser l'eau...) ça peut être un signal fort à l'adresse de l'Etat et des structures environnementalistes. On serait la 1^{ère} communauté de communes de France à s'engager ainsi.

P CARRERE ajoute que l'économie symbiotique est bien un projet vertueux. Il faut mieux communiquer. Les communes aussi font des actions, travaillent sur cette vision de valorisation des ressources naturelles et de diminution des déchets. On a un exemple concret avec le CIS : utiliser du bois local pour la charpente. Ilhet l'a fait.

Le chantier RTE est innovant.

M PELIEU souligne que le bilan carbone de ce chantier est exemplaire (côté transport et réutilisation des matériaux sur place).

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00

Le Président,
Philippe CARRERE



Le Secrétaire,
Jean-Michel ISOART